

Étienne Goube
Péry
30530. Chamborigaud.

à Monsieur le Maire
Chamborigaud.

Le 10.07.2019.

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Étienne Goube, propriétaire des parcelles sur lesquelles doit être aménagé le nouveau tracé du chemin de Salmalle, accepte que les travaux puissent débuter en attente de la signature de l'acte notarié qui en stipulera les conditions, à savoir:

- couper les arbres et laisser le bois accessible
- abattre les gros pins au dessus de la ligne
- ouvrir le passage bûché sur la portion délaissée
- laisser libre l'accès aux parcelles
- récupérer les parcelles de l'ancienne route
- goudronner et entretenir la route allant du portail à l'entrée de la maison.
- nous dégager de toute responsabilité pendant et après les travaux sur les parcelles concernées.

Fait pour valoir ce qui de droit.

